

Date de dépôt : 6 juillet 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch-Aellen, Véronique Schmied, Luc Barthassat, Guillaume Barazzone, Jacques Baudit, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet, Pascal Pétroz et Pierre-Louis Portier : Sensibiliser ou assister ? Pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- que l'endettement des jeunes s'est accru de manière alarmante lors des quinze dernières années ;*
- qu'un jeune adulte sur quatre, compris entre 18 et 25 ans, ne parvient pas à régler ses dettes ;*
- que pour un tiers des jeunes adultes recourant à l'aide sociale la problématique principale est liée à l'endettement ;*
- que les services sociaux font de plus en plus face à ce genre de problématique,*

invite le Conseil d'Etat

- à initier une politique d'éducation, d'information et de sensibilisation destinée aux adolescents et aux jeunes adultes, en appui subsidiaire à l'éducation parentale;*

- à intégrer la thématique du budget et de l'endettement des jeunes, dans ses différentes dimensions, notamment fiscales, dans le cadre de l'instruction secondaire et professionnelle;
- à élaborer un inventaire des institutions publiques et des associations luttant contre l'endettement des jeunes et d'en dégager une politique de prévention commune.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat prend très au sérieux la problématique de l'endettement des jeunes, puisqu'un groupe de travail « Endettement des jeunes » a été constitué au printemps 2006 déjà. Ce dernier s'est réuni une première fois en avril 2006 dans l'objectif d'élaborer « un concept de sensibilisation à l'endettement des jeunes dans la cadre de l'instruction publique » et de répondre à la motion 1678 déposée le 20 mars 2006 dont les auteurs partagent les mêmes préoccupations.

En effet, quand bien même il n'existe pas encore de statistiques précises et consolidées portant sur le problème de l'endettement des jeunes en Suisse romande, on peut néanmoins retenir sur le plan suisse quelques chiffres qui ressortent notamment de la campagne de Max Money qui situent le contexte dans lequel le groupe de travail a travaillé et qui a guidé les réflexions, ainsi que les enjeux auxquels il s'agit de répondre. Un quart des jeunes de 16 à 25 ans dépensent d'avantage d'argent de ce qu'ils peuvent se permettre. 80% des personnes endettées sont entrées dans cette spirale avant d'avoir atteint l'âge de 25 ans et 22 % des personnes endettées ont moins de 30 ans. A l'âge de 20 ans, une personne sur sept est confrontée à des retards de paiement. 84 % des jeunes de 14 à 24 ans considèrent le shopping comme leur principale activité de loisirs et 17 % des 18 à 24 ans affirment avoir de grandes difficultés à contenir leur pulsion en matière d'achat.

1. Rapport du groupe de travail sur la prévention de l'endettement des jeunes

Dès le début des travaux, le groupe a tenté de dresser un portrait type du jeune débiteur du canton de Genève en s'appuyant de manière empirique sur les données disponibles à l'office des poursuites, dont il n'était pas possible de faire une extraction statistique. En sont ressortis, le groupe des mineurs dont les créanciers sont les opérateurs de téléphonie mobile; celui des jeunes adultes dès 18 ans sans revenu dont trois grands créanciers se dessinent, soit l'administration fiscale cantonal (taxation d'office), les assurances-maladie et le service de la taxe militaire, auxquels s'ajoutent les créanciers « traditionnels » comme les opérateurs de téléphonie mobile et la vente par

correspondance; et enfin, le groupe des jeunes adultes dès 18 ans en emploi, concernés par les mêmes créanciers et par des crédits à la consommation et des leasings voitures.

Fort de ces constats, le groupe de travail a collecté plusieurs informations auprès de personnes ressources afin de pouvoir évaluer les mesures qu'il convenait de proposer au Conseil d'Etat. L'Annexe 1 « Rapport du groupe de travail sur la prévention de l'endettement des jeunes » mentionne les personnes concernées selon les thématiques concernées. Durant ses travaux, le groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission des affaires sociales adopté par le Grand Conseil le 15 juin 2007.

C'est ainsi que les travaux ont donné lieu en octobre 2007 à un rapport qui a été présenté au Conseil d'Etat avec l'objectif clair d'agir en amont et non pas lorsque les problèmes d'endettement surgissent, soit après la majorité. En ce sens, les actions de prévention se sont concentrées sur les 15 à 18 ans. Le rapport préconisait une phase pilote dans quelques classes menée par des collaborateurs et collaboratrices de l'office des poursuites au travers d'une présentation de type PowerPoint (Annexe 2) et de jeux de rôle visant notamment à définir les risques (crédit, téléphone, habits de marque, etc.), établir un budget, expliquer le rôle et la mission de l'office des poursuites, montrer les conséquences d'une poursuite (emploi, loyer), un accent différencié pouvant être apporté selon les publics et les âges en présence.

Le rapport a fait l'objet d'une communication en politique générale du Conseil d'Etat et les principes proposés ont dès lors pu être mis en œuvre. L'office des poursuites s'est attelé à impliquer les collaborateurs et collaboratrices intéressé-e-s dans ce projet et à mettre au point un concept concret avec l'appui du département de l'instruction publique.

2. Phase pilote et bilan

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire, en collaboration avec les Centres de formation professionnelle (CFP), met alors en place en 2008-2009 un projet pilote sur la problématique de l'endettement. Le choix des écoles se réfère au Plan d'études de culture générale qui inscrit la thématique de la consommation au programme des 6 et 8^{es} semestres. Le contexte est en effet favorable à une mise en synergie d'intervenant-e-s extérieur-e-s et d'enseignant-e-s.

C'est ainsi que quatorze interventions de 90 minutes ont été conduites entre mars et mai 2009 par des spécialistes de l'Office des poursuites auprès de 4 classes des CFP Services, Hôtellerie et Restauration, Nature et Environnement, Construction et Santé-Social, et auprès de 10 classes du CPF Technique. La présentation est factuelle, concrète (présentation de budgets)

et étayée de nombreux exemples. Elle allie information et sensibilisation. Ce sont au total 245 élèves de classes terminales qui en ont bénéficié. Ce type d'intervention a été apprécié tant des élèves que des enseignant-e-s. Les interventions ont garanti une dimension normative et juridique incontournable dans une démarche de prévention.

Durant cette même phase pilote, des collaborations de nature différentes ont également été menées sur cette même problématique. Ainsi, le Centre social protestant (CSP) a créé avec la troupe *Le Caméléon* le spectacle «A la poursuite du découvert». Le Centre de formation professionnelle arts appliqués, à l'instigation de la conseillère sociale, a bénéficié de la prestation théâtrale le 18 novembre 2008. Une centaine d'élèves ont ainsi été touchés. Deux collaborateurs du CSP étaient présents pour apporter un éclairage technique aux participant-e-s. Le bilan de cette action est positif. Le spectacle peut être proposé à des élèves d'autres classes; il constitue un bon point de départ et joue le rôle d'élément déclencheur dans la réflexion.

Dans le cadre de la formation continue des enseignant-e-s et de l'élaboration du nouveau plan d'Etudes de culture générale, un module de formation animé par la Fédération romande des consommateurs (FCR) a abordé explicitement la question de l'endettement et de la surconsommation. Un module de formation continue supplémentaire pourrait permettre aux enseignant-e-s d'être informé-e-s sur l'existence et le rôle des différentes instances concernées par la problématique de l'endettement.

Lors d'une séance de bilan en juin 2009, il est apparu que la question des écoles de formation générale (Collège de Genève et Ecole de Culture Générale) devrait être reprise d'une manière spécifique. En effet, lorsqu'il y a problème financier chez des élèves de ces écoles, c'est très souvent la famille qui joue le rôle de débiteur.

L'engagement de l'Office des poursuites est lourd. Des classes pourraient être regroupées, sous réserve d'une attention particulière à porter au type de classes. Toutefois, l'effectif idéal se situe entre 15 et 20 élèves.

L'expérience a démontré que l'Office des poursuites peut garantir une quinzaine d'interventions. Elles sont idéalement à maintenir dans la forme du tandem, mais l'on pourrait envisager des présentations par un-e seul-e intervenant-e. Ces mêmes interventions doivent se dérouler sur trois ou quatre mois à partir de février, au rythme d'une à deux séquences par semaine.

3. Perspectives

A l'automne 2009, une présentation de la problématique a été réalisée par l'adjoint de direction de l'Office des poursuites auprès de l'ensemble des

enseignant-e-s de Culture Générale des Centres de Formation Professionnelle.

Dans un deuxième temps, la troupe *Le Caméléon* a animé « A la poursuite du découvert » dans tous les CFP, en tout à huit reprises, en janvier et février 2010.

Les interventions de l'Office des poursuites dans l'ensemble des classes de terminales ont été reconduites entre mars et mai 2010, auprès des CFP Construction, Services, Hôtellerie et Restauration, Nature et Environnement, Santé-Social, Arts Appliqués et Technique, ce qui représente un total d'environ 800 élèves. Une collaboration solide s'est ainsi instaurée entre l'Office des poursuites et le DIP. Un point de situation aura lieu dans le courant de l'automne 2010 et la poursuite de ces interventions pour la période scolaire 2010 - 2011 sera examinée. A ce stade, le directeur général et les collaborateurs et collaboratrices de l'Office des poursuites ayant participé à cette expérience, la jugent très positive et relèvent qu'elle suscite l'intérêt des élèves. Il y a en effet beaucoup d'interactivité lors de la plupart des interventions. L'intérêt de la majorité des élèves pour cette thématique est réel. Leurs questions sont nombreuses et traduisent aussi bien des inquiétudes qu'un manque évident d'informations sur les risques liés à une poursuite.

La démarche privilégiée s'inscrit donc dans une volonté de préparer et de compléter les informations que les élèves reçoivent déjà en classe sur cette problématique (sensibilisation à tenir un budget par exemple) et s'oriente principalement sur les effets d'une poursuite respectivement d'une saisie. La valeur ajoutée des interventions de l'Office des poursuites se situe principalement sur cet axe parfaitement méconnu des élèves et sur sa connaissance très fine de cas concrets et d'exemples significatifs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexes :

Rapport sur la prévention de l'endettement des jeunes

Support de présentation sur l'endettement préparé par l'Office des poursuites



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Le Conseiller d'Etat

DI
Case postale 3962
1211 Genève 3

Monsieur le Président du Conseil d'Etat
Messieurs les Conseillers d'Etat
Monsieur le Chancelier d'Etat

N/réf. : LMO/nva/
V/réf. :

Genève, le 14 novembre 2007

Concerne : rapport sur la prévention de l'endettement des jeunes

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues,
Monsieur le Chancelier,

J'ai le plaisir de vous remettre un rapport sur la prévention de l'endettement des jeunes que je souhaite voir figurer comme point en politique générale lors d'une de nos prochaines séances du Conseil d'Etat.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues, Monsieur le Chancelier, mes cordiales salutations.

Laurent Moutinot

Annexe : mentionnée.

Rapport du groupe de travail sur la prévention de l'endettement des jeunes

Constat

L'endettement croissant des jeunes constitue un problème de société majeur. En effet, selon les données de l'institut de recherches et études des médias REMP relatives à l'année 2003,

- un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre;
- 80 % des gens endettés l'ont été pour la 1^{ère} fois avant l'âge de 25 ans.

L'endettement touche non seulement les adolescent-e-s, mais aussi les jeunes adultes. Il constitue un dangereux facteur de désintégration sociale, car il plonge les jeunes dans une spirale, de laquelle il est extrêmement difficile de sortir. Il peut engendrer une dépendance de l'assistance sociale, dont les coûts sont à assumer par les collectivités publiques (*source : Commission fédérale de la consommation - Recommandation du 1^{er} février 2005*).

Mission

Sur mandat du Conseil d'Etat, élaboration d'un concept de sensibilisation à l'endettement à l'attention des jeunes.

Qui

Un groupe de travail a été constitué dans le courant du printemps 2006. Il est composé de Madame Nicole Valquier, secrétaire adjointe au DI, de Monsieur Olivier Ischer, consultant au Point, DIP, et de Messieurs Olivier Chollet, préposé, et Fabrice Zufferey, huissier à l'Office des poursuites.

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises.

Contacts

Afin de collecter toutes les informations utiles et de pouvoir évaluer les mesures qu'il conviendrait de proposer au Conseil d'Etat, le groupe de travail :

a) s'est entretenu avec les personnes suivantes :

- Monsieur Pierre-Alain Champod, directeur du Centre social protestant,
- Madame Anabel Dos Santos Kramer, assistante sociale au CSP,
- Monsieur André Faggioni, adjoint aux études stratégiques de la Police,
- Monsieur Roger Page, préposé de l'Office des poursuites de la Sarine (responsable pour le canton de Fribourg du projet 2005 "Sensibilisation des jeunes à l'endettement", dans le cadre de la journée de la justice civile);

b) a obtenu des informations écrites de :

- Monsieur Urs Reichsteiner, ancien chef de la Police,
- Monsieur François Berset, directeur de l'Administration cantonale des impôts.

c) Monsieur Olivier Chollet s'est entretenu avec les personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Apothéloz, Conseiller administratif de la Ville de Vernier,
- Madame Denise Kessler-Nicolet, présidente du groupement féminin du PDC (groupe à l'origine de la proposition de motion M 1678 "Sensibiliser ou assister ? pour une politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes").

Documentation utile

Dans ses travaux, le groupe de travail s'est aussi appuyé sur des informations de la presse écrite et recueillies sur internet.

Synthèses des plus pertinentes :

- Les enfants et les adolescents de 6 à 17 ans disposeraient en Suisse de plus de F 979 mio par an. En tête des dépenses : natel, internet et sites de téléchargements de musiques MP3 (source : Institut IHA-GfK à Lucerne).
- Dossiers consommation de l'Université Laval "Les jeunes adultes québécois et le crédit : connaissances, attitudes et endettement".
- La campagne Max Money (www.maxmoney.ch).
- Un jeune sur quatre n'arrive pas à régler ses dettes (source : TDG du 14 février 2006).
- Communiqué de presse de la Commission fédérale de la consommation du 11 février 2005 "Urgent de protéger les jeunes contre l'endettement".
- Le shopping constitue le hobby préféré des 14-24 ans. En outre, 85% d'entre eux considèrent cette activité comme la plus importante de leur temps libre. Sans cesse sollicités, les jeunes répondent aux offres de consommation et gèrent leur vie à crédit. Cette situation prend toute son importance quand on sait que 4 personnes endettées sur 5 ont commencé la spirale dépressif avant 25 ans. (source : étude REMP).
- Les procédures de recouvrement ne sont efficaces que dans 70% des cas. C'est pourquoi les sociétés spécialisées dans cette activité misent de plus en plus sur la prévention. La gestion de l'argent de poche est préconisée.
- Le plus mauvais payeur est Romand, âgé de 25 à 34 ans, sans formation professionnelle, célibataire et vivant en ville (source : Société de recouvrement zurichoise Intrum Justitia AG).
- L'endettement touche environ 35% des dossiers traités par l'Hospice général.
- Le fisc ainsi que les assurances-maladie représentent les plus gros créanciers (environ 50 %). Les personnes surendettées ont tendance à privilégier leurs créances bancaires au détriment d'autres dépenses essentielles.

Objectif proposé

Tout d'abord, il convient de relever que des programmes de prévention ciblés sur les jeunes ont été mis en place sur le plan national. Les services suisses d'assainissement de dettes ont joué un rôle important dans la réalisation de projet tel que "Max.Money". Cette campagne est toutefois limitée pour le moment à la Suisse allemande.

Au vu de l'étude REMP, l'apprentissage de la prudence face aux systèmes de crédits et de la maîtrise de leur usage est donc essentiel, en particulier pour les jeunes. Dès l'adolescence, les jeunes accèdent dans leurs modes de consommation à différentes possibilités les incitant à l'endettement. La publicité omniprésente pousse à la consommation et l'encouragement aux petits crédits est fort. Les techniques de ventes (offres ciblées, rabais, promesse de gain, etc.) de certains fournisseurs de biens ou de service sont toujours plus évoluées. Le mode de paiement par carte de crédit et de débit s'est banalisé.

Le groupe de travail est d'avis que cette question doit être abordée avant la majorité. Elle doit donc "toucher" un public dont l'âge se situe entre 15 et 18 ans. Il s'agit en effet d'agir en amont et non pas lorsque les problèmes d'endettement surgissent, soit après la majorité. Ce dernier volet est du ressort des organismes sociaux.

En marge de ses travaux, il relève qu'une information de l'Administration fiscale sur l'obligation de remplir une déclaration et une "mise en garde" sur l'obligation de payer des impôts (jeunes salariés) à l'attention des jeunes ayant atteint leur majorité serait tout à fait utile.

Pour prévenir ou enrayer les risques d'endettement auprès des jeunes, le groupe de travail propose la démarche suivante : une phase pilote dans quelques classes.

Une phase pilote de sensibilisation qui pourrait être notamment donnée par des collaborateurs de l'Office des poursuites au travers d'une présentation de type Powerpoint et de jeux de rôles.

Plus précisément, il s'agit de :

- donner le constat
- définir les risques (crédit, téléphone, habits de marque, etc.)
- établir un budget
- expliquer le rôle et la mission de l'Office des poursuites
- expliquer les conséquences d'une poursuite (emploi, loyer, etc.).

Les thèmes choisis et l'accent porté sur chacun d'eux pourront varier selon le public cible.

L'Office des poursuites souhaite ainsi, outre une définition nécessaire de son activité, saisir l'occasion de jouer un rôle proactif et de donner par conséquent une image plus positive des OPF.

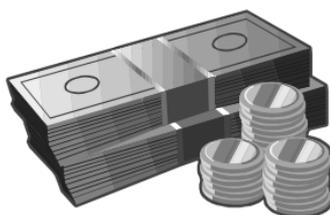
DI/octobre 2007



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions

OP
Office des
poursuites

L'ENDETTEMENT



STATISTIQUES

- **25% des jeunes ont des dettes.**
- **Les jeunes consomment pour 600 millions de francs par année en Suisse....!!!**
- **17% sont des acheteurs compulsifs.**
- **La dette moyenne s'élève à Fr. 500.—**
- **80% des personnes surendettées ont contracté leur première dette avant 25 ans.**
- **Statistiquement, 78 % de la population genevoise majeure fait l'objet d'une poursuite.**

LES PIEGES

Achats

(habits de marque, voiture, etc.)

Crédits

Leasing

Cartes de crédit

Natel

Internet (jeux)

LE BUDGET

Définition :

«Un document prévisionnel distinguant les recettes et les dépenses».

EXEMPLES DE BUDGETS MENSUELS

| Apprenti-e 3ème année | |
|--|---------------|
| Revenu net | 1'200.00 |
| Charges : | |
| Natel | 100.00 |
| TPG | 45.00 |
| Repas de midi | 200.00 |
| Scooter (assurance, impôts) | 50.00 |
| Essence | 50.00 |
| Total charges | 445.00 |
| Epargne | 100.00 |
| Disponible (vêtements, nourriture, loisirs, etc.) | 655.00 |

| Employé-e | |
|-----------------------------|-----------------|
| Revenu net | 3'500.00 |
| Charges : | |
| Loyer | 900.00 |
| Assurance-maladie | 350.00 |
| Electricité, Téléphone | 145.00 |
| Billag | 38.50 |
| Assurance-ménage | 32.00 |
| Natel | 100.00 |
| Impôts | 420.00 |
| TPG | 70.00 |
| Repas de midi | 250.00 |
| Voiture (assurance, impôts) | 100.00 |
| Essence | 150.00 |
| Total charges | 2'555.50 |
| Epargne | 200.00 |
| Disponible | 744.50 |

LES DIFFICULTES FINANCIERES

- **Ne plus faire face aux paiements courants :**
Loyers, assurances, crédits, impôts, etc.
- **Raisons :**
Problèmes personnels
Problèmes professionnels
Dépenses excessives

CONSEQUENCES DE L'ENDETTEMENT

- Poursuites
- Problèmes familiaux et professionnels

CONSEQUENCES D'UNE POURSUITE

- Recherches d'emploi
- Appartement
- Crédits / Leasing auto
- Commandes d'habits ou autres biens

DEPENSES INDISPENSABLES

- **Base mensuelle d'entretien**
- **Loyer**
- **Assurance maladie**
- **Frais de déplacement**
- **Frais de repas**
- **Frais médicaux**

Ne sont pas inclus dans le minimum vital :

- **Toutes les dépenses qui ne sont pas jugées indispensables :**
 - **Impôts**
 - **Crédits**
 - **Natel**
 - **Loisirs**

EXEMPLE

| Employé-e | |
|-----------------------------|-----------------|
| Revenu net | 3'500.00 |
| Charges : | |
| Loyer | 900.00 |
| Assurance-maladie | 350.00 |
| Electricité, Téléphone | 145.00 |
| Billag | 38.50 |
| Assurance-ménage | 32.00 |
| Natel | 100.00 |
| Impôts | 420.00 |
| TPG | 70.00 |
| Repas de midi | 250.00 |
| Voiture (assurance, impôts) | 100.00 |
| Essence | 150.00 |
| Total charges | 2'555.50 |
| Epargne | 200.00 |
| Disponible | 744.50 |

| Employé-e en saisie | |
|--|-----------------|
| Minimum vital | |
| Base mensuelle d'entretien (nourriture, frais vestimentaires, soins corporels, frais culturels...) | 1'200.00 |
| Loyer | 900.00 |
| TPG | 70.00 |
| Repas de midi | 200.00 |
| Assurance maladie | 350.00 |
| Total | 2'720.00 |
| Revenu net | 3'500.00 |
| Saisie salaire mensuelle (revenu net - minimum vital) | 780.00 |
| Charges non retenues | |
| Assurance-ménage | 32.00 |
| Natel | 100.00 |
| Impôts | 420.00 |
| Voiture (assurance, impôts) | 100.00 |
| Essence | 150.00 |

L'OFFICE DES POURSUITES

- Son rôle
- Son organisation dans le canton

SON RÔLE

- L'office des poursuites est une institution officielle régie par l'Etat, à laquelle le créancier s'adresse quand il veut obliger son débiteur à payer sa dette.
- L'office des poursuites ne se prononce pas sur l'existence des créances.

QUELQUES CHIFFRES :

- A Genève, 276'620 poursuites ont été introduites en 2008. C'est 31 % de plus qu'en 2003.
- Aujourd'hui, on estime qu'un Genevois sur cinq fait l'objet d'une poursuite.

CONCLUSION

- **Calculez votre budget**
- **Evitez de dépenser plus que ce dont vous disposez**
- **Evitez les crédits**
- **Evitez les achats inutiles**
- **Réagissez à une poursuite !!**